

## Nouvelle recherche



## KB-Lux : le procès de la fraude fiscale

DELEPIERRE, FREDERIC; BERNS, DOMINIQUE

Page 36

Samedi 17 octobre 2009

Après un faux départ le 3 avril dernier, le très attendu procès KB-Lux s'ouvre ce lundi devant la 49e chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles. Selon le schéma dessiné lors de l'audience printanière, il devrait durer deux mois, au rythme de quatre audiences par semaine, en matinée, à l'exception du mercredi. Les prévenus sont au nombre de quatorze parmi lesquels Rémi Vermeiren, ancien président du comité de direction de la KBC, et Damien Wigny, ancien président du comité de direction de la Kredietbank Luxembourg.

Avec ce procès, ce sont les rouages de l'une des plus grosses affaires de fraude fiscale (400 millions d'euros) connues par la Belgique qui vont être expliqués au grand public. Les débats s'annoncent chauds. Michèle Hirsch, l'avocate de Damien Wigny, le principal inculpé, donne le ton : « *Je vais demander l'acquittement de mon client.* »

Comme elle l'avait déjà fait au cours de l'instruction ou en Cassation, la femme de loi dénonce « *des illégalités qui ont été commises durant toute l'instruction du dossier ouverte en 1996. Or, tout va être réexaminé devant le tribunal et nous allons pouvoir établir que l'enquête qui a mené à ce procès n'a pas été loyale.* »

C'est en mai 1996 que le parquet de Bruxelles avait été saisi de deux plaintes contre inconnus. Les deux dossiers concernaient une prétendue structure financière mise en place par la Kredietbank (devenue aujourd'hui KBC) et par la Kredietbank Luxembourg.

Le parquet estimait à cette époque que cette structure pouvait être frauduleuse. Le fastidieux travail des enquêteurs allait déboucher sur une quarantaine d'inculpations dont deux pour Damien Wigny, le président du comité de direction de l'institution bancaire grand-ducale.

Les premiers remous, la banque luxembourgeoise les avait connus en janvier 1994 lorsqu'elle fut victime d'une escroquerie financière. À cette époque, cinq employés de la KB-Lux détournent vingt millions de marks (plus de 10 millions d'euros). Plainte est déposée et une instruction est ouverte chez le juge luxembourgeois Oswald.

Plusieurs personnes sont inculpées, et le travail des enquêteurs aurait permis d'établir que l'argent avait été transféré sur le compte d'une banque slovaque, à Poprad. En quelques semaines, une partie de l'argent a été reversée aux divers intervenants via plusieurs transactions, mais le principal, soit 18,3 millions de marks, n'a été récupéré qu'après que la KB-Lux eut bloqué ledit compte.

Après négociations avec la direction de la banque, quatre employés indélébiles sont licenciés en février, avec indemnité et en échappant à l'accusation de faute grave. Deux d'entre eux seront toutefois jugés et condamnés avec sursis au Grand-Duché, en 1996. Les autres, de nationalité belge, n'ont pas pu être extradés.

Dépités d'avoir été licenciés, les employés auraient alors piraté le système informatique afin de dérober un grand nombre de fichiers clients sous forme de microfiches et de papier. Ces documents volés sont entrés en possession

## Articles similaires :

- [Affaire KB-Lux : le parquet cible 35 incul...](#)
- [Justice Le procès des dirigeants de la KB-...](#)
- [KB-Lux : l'acquittement demandé pour...](#)
- [L'association de malfaiteurs retenue par l...](#)
- [KB-Lux : une enquête faussée ? L'enquête K...](#)
- [Le patron de la KBC inculpé de fraude fisc...](#)
- [Le dossier est bientôt bouclé KB-Lux: sept...](#)
- [Justice La chambre du conseil a rendu son ...](#)
- [La KB-Lux en cassation...](#)
- [KB-Lux : qui ira au tribunal ?--Fraude Qui...](#)
- [Liège - La cour d'appel rend un arrêt dans...](#)
- [Le grand patron de la KB-Lux est considéré...](#)
- [Justice Le dossier Verstraeten joint ? : N...](#)
- [Justice Le procès de la KB-Lux devant le t...](#)
- [Justice - Des microfiches sujettes à cauti...](#)
- [La KBL condamnée à indemniser ses fraudeur...](#)
- [Affaire KB-Lux Pas d'indemnités pour les c...](#)
- [L'examen de la KB-Lux reporté...](#)
- [KB-Lux : le procès se déroulera en françai...](#)
- [Fraude fiscale La KB-Lux attaquée par des ...](#)

de la justice belge en 1996, du moins une partie d'entre eux. Les circonstances de cette mise à disposition de la justice ont longtemps défrayé la chronique.

D'aucuns reprochaient au juge d'instruction Jean-Claude Leys d'avoir passé un accord avec un informateur de police non crédible. Les perquisitions menées par le magistrat auraient, selon ces mêmes personnes, été téléguidées. Une plainte étudiée par la police des polices, le comité P, allait jeter encore un peu plus le trouble. Le comité P estime en effet que certains enquêteurs sont à blâmer sur certains points, notamment sur leurs contacts avec des informateurs avant le début de l'instruction, soit dès 1994. Pas de quoi perturber le déroulement de l'enquête cependant.

Elle allait d'ailleurs connaître un coup d'accélérateur avec trois volées de neuf inculpations. Elles visent des gérants d'agence, de hauts responsables de la Kredietbank et de sa sœur luxembourgeoise.

Pendant que le juge procédait à ses inculpations, l'Inspection spéciale des impôts, l'ISI se chargeait, elle, de récupérer l'argent fraudé au fisc par les clients. Certaines poursuites ont aussi été lancées contre les plus gros fraudeurs. Au total, ce ne sont pas moins de 9.000 redressements fiscaux qui ont été ordonnés.

En avril 2003, lasse d'être attaquée, la KB-Lux est passée, à son tour, à l'attaque. Via ses avocats, l'institution a déposé une plainte avec constitution de partie civile contre trois policiers fédéraux et contre X, des chefs de faux et usage de faux, de détournement, destruction et suppression de pièces par fonctionnaire public, et de recel, en qualité d'auteur ou coauteur.

Via cette plainte, la banque entendait dénoncer auprès des autorités judiciaires la manière frauduleuse dont des documents bancaires ont été mis à la disposition de la justice belge afin de fonder des poursuites à l'encontre, notamment, des dirigeants et d'employés de la banque mais aussi de certains de ses clients. L'affaire allait se solder, en juin 2007, par un non-lieu.

Finalement, en janvier 2008, dans le dossier principal, la chambre du conseil ne renvoyait que 14 des 35 inculpés devant le tribunal du chef de faux et usage de faux, fraude fiscale et association de malfaiteurs. Les charges retenues contre les autres étaient jugées trop légères pour mériter d'être jugées.

---

## Les trois principaux prévenus

**Damien Wigny.** Ancien président du comité de direction de la KB-Lux. En novembre 1997, il avait été arrêté et emprisonné à la prison de Forest suite à des inculpations du chef de fraude fiscale, blanchiment et association de malfaiteurs avec la circonstance aggravante qu'il en était le chef. On lui reproche d'être l'instigateur de toute l'évasion fiscale de la Belgique vers sa banque.

---

## Rita Verstraeten. Elle avait hérité d'environ 68 millions d'euros de son amant, le magnat de la cigarette

**Rita Verstraeten.** Elle avait hérité d'environ 68 millions d'euros de son amant, le magnat de la cigarette Robert Gosset. Les chefs d'inculpation retenus contre elles sont notamment des faux en écriture, du blanchiment d'argent et une association de malfaiteurs. Séparé du dossier principal, ce volet de l'affaire y a finalement été joint en dernière minute.

---

## Remi Vermeiren. Ancien président du comité de direction de KBC, il a été inculpé de faux et usages de

**Remi Vermeiren.** Ancien président du comité de direction de KBC, il a été inculpé de faux et usages de faux, blanchiment d'argent et association de malfaiteurs. Contrairement à Damien Wigny, il n'a jamais fait de détention préventive. Devant la chambre du conseil, la prévention de blanchiment d'argent a été abandonnée pour tous les prévenus.

---

## « Une certaine méfiance vis-à-vis des banques luxembourgeoises »

ENTRETIEN

Sans doute l'affaire KB Lux, quand elle éclate, ne révèle-t-elle pas grand-chose que l'on ne savait pas déjà : que des Belges aient des comptes au Grand-Duché était connu. En revanche, ceux-là ont vécu ces révélations comme une douche froide, explique Maurice Eloy, avocat, directeur de l'Ecole supérieure des sciences fiscales (Ichech) et professeur de droit fiscal aux Fucam. « *Les épargnants ont été un petit peu traumatisés par cette affaire dans la mesure où il est apparu que ce qu'ils estimaient être un secret bancaire n'était pas absolu, et qu'un listing reprenant des noms de clients était apparu sur la place publique et pouvait être utilisé par le fisc. Certes, les effets fiscaux de ce listing et les revendications de l'administration fiscale ont pu être canalisés parce qu'il n'était pas suffisamment précis ; il a d'ailleurs été contesté au point de vue fiscal individuel. Il n'empêche : l'affaire a révélé qu'il y avait des fuites possibles au niveau de l'organisation d'une banque et de son secret bancaire.* »

Cela a-t-il réduit l'attrait du Luxembourg ?

Certainement. Les gens se sont montrés, par la suite, très méfiants vis-à-vis des banques luxembourgeoises, considérant que celles-ci étaient plus « collaborantes » que celles d'autres pays. Il faut ajouter que le climat s'est considérablement rafraîchi en raison du développement des collaborations internationales et des communications entre les différentes administrations. Cela rend les clients de plus en plus prudents et craintifs. Il est certain que pas mal de contribuables se sont éloignés du Luxembourg.

Il y a eu, en 2004, la fameuse déclaration libératoire unique, la DLU, qui a permis aux contribuables de régulariser leur situation fiscale ; en outre, la taxation de l'épargne au même taux dans toute l'Union depuis 2005 n'a-t-elle pas réduit l'intérêt de placer son argent à l'étranger, si ce n'est pour des raisons successorales ou s'agissant de revenus professionnels dissimulés ?

Il existe toujours une forme de DLU permanente actuellement. Mais elle n'est pas suffisamment attractive, à mon avis. Ce n'est pas la bonne méthode. C'est pourquoi il me semble qu'il faudrait organiser une nouvelle déclaration

libératoire unique pour inciter les contribuables à rapatrier leur épargne. Dans le contexte actuel, les gens s'inquiètent : le secret bancaire est remis en cause ; personne ne sait s'il n'y aura pas, à terme, une renonciation complète au secret bancaire. C'est le moment, me semble-t-il, de dire aux gens : revenez volontairement et investissez dans l'économie belge.

Avec une pénalité tout de même ?

Bien entendu. L'Etat a besoin d'argent. On pourrait ainsi proposer aux épargnants qui rapatrient leur bas de laine de réinvestir dans des bons d'Etat portant un intérêt moindre.

---

Actualité	Services	Les autres sites Rossel	Liens rapides
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <a href="#">la Une</a></li><li>▪ <a href="#">belgique</a></li><li>▪ <a href="#">monde</a></li><li>▪ <a href="#">sports</a></li><li>▪ <a href="#">culture</a></li><li>▪ <a href="#">économie</a></li><li>▪ <a href="#">les blogs</a></li><li>▪ <a href="#">débats</a></li><li>▪ <a href="#">styles</a></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <a href="#">nous contacter</a></li><li>▪ <a href="#">plan du site</a></li><li>▪ <a href="#">archives</a></li><li>▪ <a href="#">flux RSS</a></li><li>▪ <a href="#">newsletter</a></li><li>▪ <a href="#">services et concours</a></li><li>▪ <a href="#">Le Soir en PDF</a></li><li>▪ <a href="#">club du soir</a></li><li>▪ <a href="#">nécrologies du Soir</a></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <a href="#">Vlan.be</a></li><li>▪ <a href="#">Le Sillon Belge</a></li><li>▪ <a href="#">Lenseo</a></li><li>▪ <a href="#">PhotoBook</a></li><li>▪ <a href="#">Références</a></li><li>▪ <a href="#">Cinenews</a></li><li>▪ <a href="#">Rossel</a></li><li>▪ <a href="#">Ticketnet</a></li><li>▪ <a href="#">GrenzEcho</a></li><li>▪ <a href="#">Rossel advertising</a></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <a href="#">l'actu</a></li><li>▪ <a href="#">les sports</a></li><li>▪ <a href="#">la culture</a></li><li>▪ <a href="#">l'économie</a></li><li>▪ <a href="#">monde</a></li><li>▪ <a href="#">régions</a></li><li>▪ <a href="#">débats</a></li><li>▪ <a href="#">infos high tech</a></li><li>▪ <a href="#">styles</a></li><li>▪ <a href="#">les blogs</a></li></ul>

---



les applications mobiles Le Soir  
disponibles en téléchargement

